

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
 Nom du produit : DE GREEN
 Code du produit : 1315

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Description/Emploi : Destructeur de mousses pour dallages, toitures

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns France S.A.
 rue de la Maladrerie 31
 F-44120 VERTOU - FRANCE
 T +33 (0)240 80 27 27 - F +33 (0)240 03 09 73
health-security@christeyns.fr - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22
 C; R34
 N; R50

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux : Chlorure de didécylidiméthylammonium
 Phrases R : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
 R34 - Provoque des brûlures.
 R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Phrases-S : S23 - Ne pas respirer les vapeurs.
 S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage .
 S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Chlorure de didécylidiméthylammonium	(Numéro ° CAS)7173-51-5 (Einecs nr)230-525-2 (EG annex nr)612-131-00-6 (N° REACH)exemption biocide	<= 15	Xn; R22 C; R34 N; R50
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer	<= 10	Xn; R22 Xi; R41
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	<= 5	Non classé
Ethane-1, 2- diol	(Numéro ° CAS)107-21-1 (Einecs nr)203-473-3 (EG annex nr)603-027-00-1 (N° REACH)01-2119456816-28	< 5	Xn; R22

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Chlorure de didécylidiméthylammonium	(Numéro ° CAS)7173-51-5 (Einecs nr)230-525-2 (EG annex nr)612-131-00-6 (N° REACH)exemption biocide	<= 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer	<= 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	<= 5	Non classé
Ethane-1, 2- diol	(Numéro ° CAS)107-21-1 (Einecs nr)203-473-3 (EG annex nr)603-027-00-1 (N° REACH)01-2119456816-28	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Données non disponibles.
Effets aigu de peau	: Provoque des brûlures.
Effets aigu des yeux	: Provoque des brûlures.
Effets aigu de voie orale	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
--------------------------------	---

DE GREEN

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
European Union	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
European Union	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
Ethane-1, 2- diol (107-21-1)		
European Union	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
European Union	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
European Union	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
European Union	IOELV STEL (ppm)	40 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 13034).

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

DE GREEN

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Forte.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 8 (100 %)
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,985 - 1,005
Solubilité	: Eau: 100 % (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 5 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	470 mg/kg
DL50 cutanée rat	1850 mg/kg

DE GREEN

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
ATE (par voie orale)	470 mg/kg
ATE (dermique)	1850 mg/kg

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
DL50 orale rat	> 300 - 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l
ATE (par voie orale)	500,00000 mg/kg

2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500,00000 mg/kg

Irritation : Non classé
pH: 6 - 8 (100 %)

Corrosivité : Provoque des brûlures.
pH: 6 - 8 (100 %)

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à doses répétées : Non classé

Carcinogénité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

Chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
CL50 poissons 1	0,71 mg/l
CE50 Daphnia 1	0,04 mg/l

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poissons 1	10 mg/l
CE50 Daphnia 1	1,919 mg/l

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
CL50 poissons 1	> 72000 mg/l

2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnia 1	10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

DE GREEN	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
Facteur de bioconcentration (FBC REACH)	2,1
Log Pow	< 3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

DE GREEN

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Déchets / produits non utilisés : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport : UN 3265 (Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Didécylidiméthylammonium chlorure), N,), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification : C3
Code du tunnel : E
Quantités limitées (ADR) : LQ07
Excepted quantities (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Teneur en COV : 5 %
Code EURAL : 20 01 29*

DE GREEN

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

REGLEMENT (CE) N°648/2004

5-15% agents de surface non ioniques; désinfectants.

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1172.text	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
1172.1	1. Supérieure ou égale à 200 t	AS	3
1172.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	A	1
1172.3	3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.